



Schweizer Schiesssportverband
Fédération sportive suisse de tir
Federazione sportiva svizzera di tiro
Federaziun svizra dal sport da tir

Lidostrasse 6
CH-6006 Luzern
+41 41 418 00 10
info@swissshooting.ch

Procès-verbal du 21.04.2021 concernant la décision du Comité de la FST au sujet de la Commission de vote engagée par le Comité de la FST

1. Les membres de la Commission : Andreas von Känel, Markus Rickli et Ulrich Fässler.
2. Par le courrier du 26 mars 2021, le Comité de la FST a appelé, conformément aux règlements d'urgence en vigueur du Conseil fédéral sur la pandémie de Corona et conformément aux dispositions légales et statutaires, à la tenue d'un vote par voie circulaire écrite au sujet des objets soumis au vote de l'Assemblée des délégués 2021, laquelle avait été annulée. Un formulaire correspondant a été envoyé à tous les ayants droit au vote.
3. Tous les résultats de votes ont été résumés dans le tableau ci-joint, qui a été vérifié par la Commission de vote à l'aide des bulletins de vote. Le tableau reproduit correctement les résultats des votes.
4. **Il est constaté que :**
 - tous les votes concernant les objets se sont déroulés de manière correcte.
 - tous les objets soumis au vote ont en moyenne été approuvés par 97 %.
5. Le tableau ci-après fait partie intégrante du présent procès-verbal. Les documents de vote sont conservés sous scellé auprès du Secrétariat général de la FST jusqu'à l'AD 2022.

Lucerne, le 21 avril 2021

Pour la Commission de vote :

Ulrich Fässler

Andreas von Känel

Markus Rickli





Tableau des résultats de vote relatifs aux objets soumis à l'AD 2021

Ce tableau fait partie intégrante du procès-verbal de la Commission de vote.

Quant au Point 5 de l'ordre du jour, deux membres de la Fédération ont fait usage de la possibilité de voter séparément sur les différentes taxes et n'ont pas donné leur accord pour les lettres a¹ et c² de la proposition, puis se sont abstenus la lettre e³.

Les droits de représentation comportaient au total 344 voix.

Objet	Participation	Oui	Non	Abstention	Approbation en %
1. Approbation du procès-verbal de la 19 ^e AD	306	305	0	1	99.7
2. Approbation du Rapport annuel 2020	306	306	0	0	100.0
3. Approbation des Comptes annuels 2020	306	295	11	0	96.4
4. Approbation de la collaboration avec le DDPS en vue du remplacement en commun de l'actuelle AFS avec un crédit d'investissement de l'ordre de CHF 1.75 million.	306	255	43	8	83.30
5. Approbation des cotisations, taxes et redevances 2022					
Lettre a: Cotisation de Société	306	302	4	0	98.7
Lettre b: Cotisation de participant (Lizenz)	306	304	0	2	99.3
Lettre c: Contribution au Fonds	306	302	3	1	98.7
Lettre d: Cotisation globale ASM, ASTV, AVTS, FSTD	306	305	0	1	99.7
Lettre e: Taxes et redevances selon les RTSp	306	300	0	6	98.0
Lettre f: Taxe d'admission	306	303	1	2	99.0

Lucerne, le 21 avril 2021

Pour la Commission de vote

Ulrich Fässler

Andreas von Känel

Markus Rickli

¹ De maintenir la cotisation de société à CHF 300.00 par société de tir et à CHF 10.00 par tireur licencié pour l'année 2022.

² De fixer et d'approuver la contribution au Fonds pour activités publiques par tireurs licenciés (facturation base de la licence) à CHF 0.00 pour l'année 2022 l'année.

³ De maintenir les taxes et cotisations pour prestations financières (RFI), articles 8 et 9, pour l'année 2022.